

PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Chimie parc. Chimie - Niveau 3

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Licence Chimie parc. Chimie - Niveau 3 comme suit :

Membres du jury

BONAL Christine, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

CHRISTMANN Julien, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

ISRAELI Yael, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

CANET Isabelle, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

TAILLEFUMIER Claude, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

ARAUJO DA SILVA Katia, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Semestre 2

ISRAELI Yael, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

CANET Isabelle, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

TAILLEFUMIER Claude, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

ARAUJO DA SILVA Katia, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

Le 2 décembre 2024